Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 145 (2000)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: SOG: Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO: Société suisse

des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSU SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

Politique de sécurité et Service des renseignements

A la mi-février, la Commission d'étude dirigée par l'ancien ambassadeur Edouard Brunner a publié son rapport sur le Groupe des renseignements. Il complète le Rapport sur la politique de sécurité 2000, car il précise certains énoncés de celui-ci, qui n'étaient pas formulés de façon nette et claire. Il fait une constatation fondamentale : la politique de sécurité est une tâche avec interfaces qui est en contradiction avec la structure actuelle du Département de la défense.

«Ignorer les dangers, ne les fait pas disparaître»

La Commission d'étude ne « hurle pas avec les loups » en exigeant l'abolition du Service de renseignements, exigée par certains médias. Au contraire, elle approuve à l'unanimité la légitimation d'un service de renseignements professionnel, après en avoir analysé les lacunes. Cela vaut surtout pour un petit Etat comme la Suisse, peu intégré au plan international.

Afin que le Conseil fédéral soit en mesure de conduire et de gérer efficacement les crises, il doit disposer, dans les différents domaines de la politique de sécurité, d'informations spécifiques, qui constituent une base fiable. Malheureusement, le Conseil fédéral ne se rend pas vraiment compte de cette nécessité et il n'utilise pas assez les informations du renseignement stratégique. Des conseillers personnels, en nombre toujours plus importants, ne sauraient assurer un service équivalent.

Sans des missions précises et ciblées, sans une étroite collaboration avec les organes responsables, un Service de renseignements stratégique risque de devenir un but en soi. En 1998 lors de la procédure de consultation du premier Rapport Brunner, la SSO recommandait déjà au Conseil fédéral de se servir des instruments de renseignements de manière plus efficace et d'en accélérer la coordination.

Subordination, structure, contrôle

Vu la diminution des dangers et des menaces militaires, le renseignement stratégique s'occupe moins d'affaires militaires, ce qui ne justifie plus sa subordination à l'Etat-major général. La Commission recommande de subordonner directement le Renseignement stratégique au chef du DDPS. La SSO, pour sa part, s'est déjà prononcée à plusieurs reprises: la conduite stratégique doit être intégrée dans un Département présidentiel à créer. Une telle subordination exigerait une réforme gouvernementale que le Conseil fédéral continue à retarder. La Commission Brunner et la SSO se rejoignent quand elles mettent en évidence la dimension globale des informations fournies par les différents services de renseignements. Plus le contrôle démocratique fonctionnera, plus le renseignement stratégique sera accepté et ancré dans la population!

C'est pourquoi la SSO exhorte le Comité de sécurité du Conseil fédéral (DDPS, DFJP et DFAE) à renforcer la coordination supra-départementale. «La sécurité par la coopération» doit aussi être adoptée pour le Service de renseignements, au plan national et international. Il va de soi que le renseignement stratégique, indépendamment de sa subordination, doit continuer à bénéficier, entre autres, de l'exploration électronique en main de l'Etat-major général.

Le renseignement, un domaine pour la milice!

La Commission Brunner recommande de dissoudre les fractions de l'état-major d'armée «Renseignement». Ces spécialistes de mi-lice pourront-ils être entièrement remplacés par du personnel pro-fessionnel, ceci sans prendre en compte les dépenses supplémentaires qui résulteraient de cette mesure? Qualifier «d'espions amateurs » des miliciens spécialistes dans des domaines comme les sciences, la politique, l'économie et l'administration, c'est se dis-qualifier soi-même. Il est pourtant vrai qu'en vue d'une possible extension du renseignement straté gique, la disponibilité limitée des miliciens constitue un problème.

Le Service de renseignements de l'armée (SRA) doit être valorisé, afin qu'il couvre vraiment les besoins des Forces terrestres et des Forces aériennes. Une exploitation renforcée du renseignement stratégique répond aussi aux be soins du Service de renseigne ments militaire qui doit maîtriser des engagements en cas de conflit ou de catastrophe, tout en étant en même temps responsable de l'instruction des officiers de renseignements. Aujourd'hui, le noyau professionnel du SRA ne dispose pas du potentiel nécessaire pour maîtriser des situations ordinaires comprenant des engagements à l'étranger. Il doit donc être considérablement amélioré.

Cap Irène Thomann